

et afin que la *continuation* de l'*Année Dominicaine* soit vraiment le reflet de la *vie entière* de l'Ordre et non de telle ou telle de ses parties, il est indispensable d'obtenir sans retard, le concours bienveillant des religieux et des amis de l'Ordre de Saint-Dominique dans toutes les nations ; je me permets de le réclamer avec instance, d'après les conseils et les indications du R^{me} P. Cormier, et j'ose y compter.

Je sollicite donc de toute personne compétente, notamment des T. R. Pères Provinciaux, Prieurs, Bibliothécaires, Archivistes, Rédacteurs de Revues, ainsi que des Supérieurs de Monastères et Congrégations et des Prieurs de Fraternités séculières, l'indication ou l'envoi des Notes ou Monographies, en langue française ou étrangère, relatives aux Maisons dominicaines ; la communication gracieuse des Biographies, imprimées ou manuscrites, Eloges funèbres, etc., concernant les Religieux, Religieuses, membres du Tiers-Ordre régulier et séculier *décédés en haute opinion de vertu depuis 1715 jusqu'à nos jours*.

Toutes ces pièces, ainsi que les photographies ou gravures, utiles pour l'illustration devront être envoyées à cette adresse : M. Body, 13, rue de Sèze, Lyon (France).

A cette même adresse seront aussi concentrées les souscriptions.

Religieux et religieuses, tertiaires et amis de l'Ordre dominicain s'empresseront de gagner à cet ouvrage de famille des *souscripteurs nombreux*. L'affluence des souscriptions facilitera une notable diminution dans le prix des volumes de cette seconde série comparé à celui des volumes de la première, qui était de dix francs chacun, port en plus.

Voici, en effet, les conditions nouvelles faites aux souscripteurs :

Pour la France :

De 1 à 5 exemplaires.....	chaque volume <i>franco</i>	6 fr.
De 6 à 10 exemplaires, à la même adresse.....		5 fr.
A partir de 11.....		4 fr.

Pour l'étranger, le port variant suivant les pays, ne peut être déterminé d'avance ; il sera compté en sus.

La souscription sera close le 31 mai 1910.